



**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS 2020-09 ET 2020-11**

AVIS est donné que le conseil de ville de Val-d'Or, lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 6 avril 2020, a adopté les règlements suivants :

2020-09 : Règlement amendant le règlement 2014-09 relatif aux permis et certificats ainsi que le règlement de zonage 2014-14 dans le but de modifier diverses dispositions.

2020-11 : Règlement amendant le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13 en modifiant les limites de certaines aires d'affectation situées dans le lotissement du Domaine des Deux-Lacs et en en créant deux nouvelles, et amendant également, à des fins de concordance, le règlement de zonage 2014-14 afin de modifier les limites des zones 394-Ha, 395-Rec, 396-Ha, 397-Rec, 398-Ha, 399-Rec et 600-Hc, de créer les nouvelles zones 950-Hb, 951-Ha, 952-Ha et 953-Hb et d'établir les classes d'usages autorisées ainsi que les normes d'implantation qui y seront applicables.

Le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or, lors de sa séance tenue le mercredi 15 avril 2020, a examiné ces règlements et les a approuvés et déclarés conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a délivré l'avis de conformité à l'égard de ces règlements le 20 avril 2020.

Il pourra être pris communication de ces règlements au Service du greffe de l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture dès la reprise des activités.

Ce règlement est en force et en vigueur depuis le 20 avril 2020, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 29 avril 2020.

**Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière**